

**APPEL AUX CANDIDATURES FM
DANS LE RESSORT DU CTA DES ANTILLES
ET DE LA GUYANE
(Saint-Martin)**

(décision n° 2021-1003 du 22 septembre 2021
rectifiée par la décision n° 2021-1102 du 14 octobre 2021
et modifiée par la décision n° 2023-211 du 22 mars 2023)

Liste des candidats sélectionnés

Dans le cadre de la procédure d'appel aux candidatures du 22 septembre 2021, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, réunie le 13 septembre 2023, a décidé de sélectionner les candidats suivants :

Collectivité de Saint-Martin (978)

Zone : SAINT-MARTIN

2023-AG-SXM-A001	Association Média scolaire SXM (Radio Scolaire SXM)	Fréquence : 103,0 MHz
2023-AG-SXM-A002	Association La voix de Saint-Martin (Radio Saint-Martin)	Fréquence : 101,5 MHz
2023-AG-SXM-A004	Association Youth Radio (Youth Radio)	Fréquence : 92,5 MHz
2023-AG-SXM-B002	SARL Fusion (Radio Fusion)	Fréquence : 102,1 MHz